

CHAPITRE I

Les mots qui donnent la permission

Le 23 mars 1999, Javier Solana annonce que l'OTAN va engager une opération militaire contre la République fédérale de Yougoslavie.

Le secrétaire général de l'Alliance parle de violence, de répression, de souffrance civile et de catastrophe humanitaire au Kosovo. Il reconnaît que l'action comporte des risques, mais affirme que l'inaction en comporte davantage. Il conclut par deux mots qui déplacent immédiatement la décision du terrain stratégique vers celui de la conscience : devoir moral.

Le lendemain commencent les bombardements.

Ce passage n'est pas un détail de communication ajouté après la décision. Il en constitue l'une des conditions. Une armée ne part pas seulement avec des avions, des cartes, des munitions et des ordres. Elle part avec un vocabulaire capable de rendre son action acceptable à ceux qui devront la financer, la défendre ou simplement détourner les yeux lorsqu'elle produira ce que produit toute guerre : des morts, des erreurs, des destructions et des conséquences impossibles à contenir dans le communiqué initial.

Les mots employés ce jour-là ne sont pas nécessairement mensongers. Des civils étaient persécutés. Des populations fuyaient. Les violences étaient réelles. Le langage officiel ne crée pas toujours le crime qu'il invoque.

Il accomplit une opération plus subtile.

Il choisit la place depuis laquelle le crime devra être regardé.

À partir du moment où une action militaire devient un devoir moral, la discussion change de nature. On ne demande plus seulement si les bombardements sont légaux, efficaces, proportionnés ou susceptibles d'aggraver la situation. On demande ce que vaut moralement celui qui hésite encore. La prudence cesse d'être une méthode. Elle devient un soupçon.

Les mots n'abolissent pas le débat.

Ils distribuent les rôles avant qu'il commence.

D'un côté, ceux qui veulent agir, protéger, empêcher et assumer. De l'autre, ceux qui temporisent pendant que des innocents souffrent. La division est efficace parce qu'elle ne repose pas entièrement sur une invention. Elle prend appui sur une violence réelle, puis enferme la réponse possible dans une alternative morale soigneusement réduite : intervenir ou abandonner.

C'est ainsi que le langage donne la permission.

Il ne commande pas directement de tuer. Il ne décide pas seul des cibles. Il ne pilote aucun avion. Il construit l'espace mental dans lequel la violence exercée par certains pourra être distinguée de celle qu'elle prétend arrêter.

La première sera une opération.

La seconde restera une atrocité.

La guerre qui ne dit plus son nom

Le mot « guerre » possède un défaut considérable : il montre trop vite ce qu'il contient.

Il évoque des armées, des corps, des villes touchées, des familles déplacées, des erreurs de calcul, des mensonges et une perte de contrôle. Il rappelle que l'usage de la force ouvre une séquence dont personne ne maîtrise entièrement la durée ni les effets.

Le mot « intervention » est plus propre.

Il semble décrire un mouvement limité : entrer dans une situation extérieure pour la corriger. Il porte une nuance presque médicale. On intervient pour empêcher une aggravation, réparer un dysfonctionnement ou protéger ce qui risque d'être détruit. Le sujet qui intervient paraît actif, compétent et extérieur au problème. Le territoire sur lequel il agit devient implicitement le lieu du désordre.

Cette répartition est déjà politique.

Celui qui intervient arrive avec une capacité d'action. Celui qui est soumis à l'intervention est défini par son incapacité à résoudre seul la situation. Il devient le patient, le dossier ou le théâtre d'opérations. Son histoire cesse progressivement d'être une histoire à comprendre. Elle devient un problème à traiter.

Le mot ne dit pas combien de bombes seront larguées, combien de semaines dureront les frappes, quelles infrastructures seront touchées ni qui décidera du moment où l'intervention pourra être considérée comme achevée.

Il dit seulement que quelque chose devait être fait.

Le Kosovo a connu une « campagne aérienne ». La Libye, une « opération de protection ». L'Afghanistan, une succession de missions d'assistance, de sécurisation, de transition, de formation et de soutien. L'Irak a été envahi, occupé, administré et restructuré, mais chacune de ces phases a reçu son propre vocabulaire, comme si le changement de terme pouvait découper l'histoire en compartiments étanches.

Une guerre racontée comme une série d'opérations cesse d'apparaître comme un tout.

Chaque étape possède son objectif immédiat, son langage, ses responsables et ses critères de réussite. La destruction du régime appartient à une phase. La désorganisation de l'État appartient à la suivante. L'insurrection devient un nouveau problème. La reconstruction arrive ensuite comme une réponse distincte.

La chaîne causale se dissout dans l'organigramme.

Personne n'a officiellement décidé l'ensemble du désastre. Chacun a seulement géré l'étape qui lui était confiée.

Le mot « intervention » ne ment donc pas toujours sur l'existence de l'action. Il ment parfois par réduction. Il fait passer une transformation politique, militaire et sociale massive pour l'entrée ponctuelle d'un acteur venu corriger un événement circonscrit.

Le pays ne sera pas occupé : on y déploiera une présence.

La guerre ne s'étendra pas : la mission évoluera.

Les objectifs ne changeront pas : ils s'adapteront aux réalités du terrain.

Le vocabulaire ne nie pas le mouvement.

Il le rend administrativement innocent.

Protéger : le verbe qui désarme la critique

Parmi tous les mots utilisés pour légitimer l'action, « protéger » est probablement le plus puissant.

On peut contester une stratégie. On peut discuter une guerre. Il est beaucoup plus difficile de s'opposer à la protection d'une population menacée sans avoir l'air de considérer sa survie comme secondaire.

Le mot crée une relation morale immédiatement lisible : un protecteur, une victime et une menace.

La victime doit être préservée.

La menace doit être neutralisée.

Le protecteur acquiert sa légitimité par le simple fait qu'il se place entre les deux.

Cette structure paraît évidente. Elle ne l'est pas.

Qui a demandé cette protection ? Qui représente la population concernée ? Qui définit la menace principale ? Que se passe-t-il lorsque plusieurs forces menacent simultanément des groupes différents ? La protection vise-t-elle des personnes, un territoire, une faction ou un nouvel équilibre politique ? Jusqu'où peut-on affaiblir l'un des camps sans devenir l'allié militaire de l'autre ?

En mars 2011, la résolution 1973 du Conseil de sécurité autorise « toutes les mesures nécessaires » pour protéger les civils et les zones habitées menacées d'attaque en Libye, tout en excluant une occupation étrangère. La protection n'est pas un ornement rhétorique : elle constitue le fondement juridique et politique du recours à la force. L'OTAN reprend ensuite ce mandat comme définition centrale de l'opération Unified Protector. [1]

Le problème n'est pas que la protection serait fictive par nature.

Le problème est qu'elle peut fournir un objectif sans fournir de limite claire.

Si une unité militaire menace une ville, la détruire peut entrer dans le mandat. Si un centre de commandement dirige cette unité, le frapper peut également être présenté comme nécessaire. Si le régime reconstitue continuellement ses capacités, sa survie politique elle-même peut apparaître incompatible avec une protection durable.

Le verbe reste le même.

La guerre, elle, change d'échelle.

La protection possède ainsi une remarquable élasticité. Elle peut désigner l'évacuation de civils, la création d'un corridor humanitaire, l'imposition d'une zone d'exclusion aérienne, la destruction de moyens militaires, le soutien indirect à une rébellion ou l'affaiblissement général d'un pouvoir.

Chaque extension peut sembler logique prise séparément. Ensemble, elles peuvent produire une guerre qui n'aurait jamais obtenu la même adhésion si son objectif réel avait été annoncé dès le départ.

« Nous allons protéger une population » n'a pas la même signification politique que « nous allons décider militairement lequel des deux camps gouvernera le pays après la guerre ».

La première formule appelle le secours.

La seconde oblige à répondre de l'après.

La protection ne devient pas frauduleuse parce qu'elle recourt à la force. Elle devient dangereuse lorsqu'elle immunise la force contre les questions que toute puissance devrait subir : quelles limites, quel contrôle, quel coût, quel résultat et quelle responsabilité en cas d'échec ?

Un protecteur sans obligation de rendre des comptes ressemble assez vite à autre chose.

Stabiliser : choisir l'ordre sans le reconnaître

Une fois la violence déclenchée, un autre mot apparaît : « stabilisation ».

Il semble neutre. Qui pourrait souhaiter l'instabilité ?

Le problème tient à ce que la stabilité n'est jamais un état purement technique. Elle désigne toujours un ordre politique particulier, des institutions choisies, des forces armées reconnues, des frontières contrôlées, des partenaires jugés légitimes et des formes de contestation considérées comme acceptables ou dangereuses.

Stabiliser un pays signifie donc rarement le ramener à un équilibre naturel. Aucun équilibre naturel n'attend sous les décombres.

Cela signifie favoriser un ordre plutôt qu'un autre.

En Afghanistan, l'OTAN a longtemps présenté sa mission comme une contribution à un pays souverain, démocratique, sûr et stable, qui ne pourrait plus servir de refuge au terrorisme. L'objectif paraît limpide. Il contient pourtant plusieurs projets différents : sécuriser le territoire, construire des forces armées, soutenir un gouvernement, transformer les institutions et empêcher le retour de certains acteurs politiques et militaires. [2]

La stabilité promise n'était pas simplement l'absence de guerre.

Elle reposait sur la consolidation d'un régime précis, d'un appareil sécuritaire précis et d'un rapport précis entre l'État afghan et ses soutiens étrangers.

Le mot « stabilisation » efface ce choix.

Il présente l'ordre soutenu comme la forme raisonnable du pays et ses adversaires comme les agents naturels du chaos. Il dépolitise l'action de ceux qui interviennent tout en politisant entièrement la résistance de ceux qu'ils combattent.

Une armée étrangère stabilise.

Une faction locale déstabilise.

Pourtant, les deux modifient les rapports de force.

Cette asymétrie lexicale n'est pas anodine. Elle permet de présenter la puissance extérieure comme un arbitre du désordre plutôt que comme l'un des acteurs qui participent à sa transformation.

La stabilité peut évidemment protéger des vies. Une route sécurisée, une administration qui fonctionne, une école qui ouvre et un hôpital accessible ne sont pas des abstractions impérialistes. Les populations ont besoin d'ordre pour vivre.

Mais tout ordre n'est pas nécessairement légitime, autonome ou durable.

Un pays peut sembler stable parce qu'une coalition étrangère finance son budget, protège ses institutions, forme son armée, collecte ses renseignements et maintient à distance ceux qui pourraient renverser son gouvernement. Ce que l'on appelle stabilité peut alors être une dépendance momentanément bien tenue.

La différence apparaît lorsque le soutien disparaît.

Ce qui paraissait solide révèle les câbles qui le maintenaient debout.

Le vocabulaire avait décrit un état.

Il cachait une perfusion.

Transition : le couloir où les délais cessent de compter

« Transition » est le mot préféré des situations qui ne ressemblent plus à la promesse initiale, mais que l'on ne veut pas encore qualifier d'échec.

Une transition a un point de départ. Elle devrait avoir un point d'arrivée. Dans le langage politique international, le second reste souvent suffisamment vague pour être repoussé sans fin.

Transition vers la démocratie.

Transition vers la souveraineté.

Transition sécuritaire.

Transition institutionnelle.

Transition économique.

Le mot indique un mouvement positif sans obliger à démontrer que la destination se rapproche réellement.

Il permet surtout de requalifier les souffrances présentes comme les coûts temporaires d'un avenir meilleur. Les pénuries, la violence, la corruption, la paralysie administrative ou la dépendance ne sont plus seulement des problèmes. Elles deviennent des étapes.

Et une étape possède un avantage rhétorique considérable : elle ne peut pas être jugée comme un résultat définitif.

En Afghanistan, le processus appelé *Inteqal* devait transférer progressivement la responsabilité de la sécurité aux forces afghanes. L'OTAN a déclaré cette transition achevée à la fin de 2014. Dès janvier 2015, une nouvelle mission internationale, Resolute Support, a pourtant poursuivi la formation, le conseil et l'assistance aux institutions sécuritaires afghanes. [3]

Il n'y a pas nécessairement contradiction juridique ou administrative. Une armée peut assumer officiellement la responsabilité de la sécurité tout en continuant à recevoir un soutien extérieur.

Mais le choix des mots produit une impression précise : la responsabilité a été transférée, la transition a réussi, la mission précédente est terminée.

L'achèvement administratif devient une preuve politique.

Le mot permet de transformer un changement de dispositif en progression historique. Une coalition réduit ses effectifs ou modifie son mandat; le pays est alors réputé avancer vers l'autonomie. Pourtant, le transfert formel d'une responsabilité ne garantit ni les ressources, ni la légitimité, ni la capacité institutionnelle nécessaires pour l'exercer.

Une date peut être tenue.

Un pays peut continuer à ne pas tenir.

La transition est particulièrement utile parce qu'elle inverse la charge de la preuve. Au début, ceux qui interviennent doivent démontrer que leur action améliorera la situation. Une fois la transition proclamée, ce sont les institutions locales qui doivent prouver qu'elles savent utiliser ce qui leur a été transmis.

Si elles échouent, l'échec devient local.

Les structures étaient trop faibles. Les élites trop corrompues. Les rivalités trop anciennes. La société trop divisée. Les forces nationales pas assez préparées.

Le fait que l'ensemble ait été conçu, financé, accéléré et évalué pendant des années par des puissances extérieures glisse doucement hors du cadre.

La transition réalise alors son dernier tour de passe-passe : elle transforme ceux qui ont dirigé le processus en accompagnateurs et ceux qui l'ont reçu en responsables exclusifs de son naufrage.

Reconstruire : posséder déjà l'après

Le mot « reconstruction » paraît arriver après la guerre.

En réalité, il l'accompagne souvent dès le début.

Il permet de projeter une fin rassurante au moment même où commence la destruction. Les ponts, les centrales, les ministères, les réseaux d'eau et les institutions pourront être rebâties. La violence présente reçoit immédiatement son antidote futur.

Détruire devient moins définitif dès lors que l'on promet de reconstruire.

Le mot suppose cependant que l'on sache ce qui existait, ce qui doit être restauré et ce qui doit au contraire être remplacé. Or les programmes de reconstruction ne cherchent pas toujours à rétablir l'ordre précédent. Ils servent souvent à produire un autre État, une autre économie et d'autres rapports de pouvoir.

La Banque mondiale définit la reconstruction post-conflit comme un soutien au passage de la guerre à la paix par la restauration du cadre socio-économique. Cette définition reconnaît elle-même que la fin officielle des hostilités ne clôt pas la transition et que la reconstruction constitue d'abord un défi institutionnel. [4]

Reconstruire un pays ne consiste donc pas seulement à réparer des murs.

Il faut décider quelles institutions recevront les fonds, quels fonctionnaires seront maintenus, quelles entreprises pourront répondre aux marchés, quelles normes seront imposées, quels secteurs seront ouverts, quelles propriétés seront reconnues et quelles autorités parleront au nom de la population.

Celui qui finance la reconstruction ne pose pas simplement des briques.

Il participe à la définition du pays qui émergera.

L'Irak fournit une démonstration particulièrement brutale de l'écart entre la confiance dans la capacité de détruire et la préparation de l'après. L'enquête britannique sur la guerre a conclu que la planification et la préparation de la phase postérieure à l'invasion étaient insuffisantes, et que de graves défauts avaient persisté après le début de l'occupation. [5]

Le manque de préparation n'a pourtant pas empêché la guerre.

La capacité de renverser le régime avait été traitée comme la question décisive. La reconstruction apparaissait comme une phase ultérieure, confiée à d'autres structures, d'autres spécialistes, d'autres budgets.

C'est précisément ainsi que la responsabilité se fragmente.

Les militaires gagnent la guerre.

Les administrateurs organisent la transition.

Les bailleurs financent la reconstruction.

Les entreprises exécutent les contrats.

Les consultants évaluent les progrès.

Lorsque l'ensemble échoue, chacun peut démontrer qu'il n'était responsable que de sa partie.

La reconstruction possède enfin une vertu morale remarquable : elle replace celui qui a participé à la destruction dans la position de celui qui apporte la solution.

L'auteur du dommage peut devenir partenaire du redressement.

Le pays touché, lui, doit généralement remercier pour l'aide, garantir la sécurité des intervenants, accepter les procédures des bailleurs et prouver qu'il mérite la poursuite des financements.

La guerre détruit la capacité de négocier.

La reconstruction négocie ensuite avec ce qui reste.

Les frappes ciblées : la précision comme argument moral

La technologie militaire moderne a profondément transformé la manière de présenter l'usage de la force.

On ne promet plus seulement de vaincre. On promet de viser.

« Frappe ciblée », « munition de précision », « objectif militaire identifié », « opération chirurgicale » : ces expressions dessinent une guerre dans laquelle la violence pourrait être séparée proprement de ce qui l'entoure.

La précision est réelle.

Les systèmes de guidage peuvent réduire l'écart entre le point visé et le point touché. Les procédures de ciblage, les renseignements, les choix d'armes et les précautions peuvent diminuer le risque pour les civils. Nier ces progrès serait absurde.

Mais atteindre précisément une cible ne répond qu'à une partie du problème.

Il faut encore que la cible ait été correctement identifiée.

Que le renseignement soit exact.

Que les personnes présentes soient bien celles que l'on croit.

Que la puissance de l'arme corresponde à l'environnement.

Que la destruction de l'objectif n'entraîne pas d'effets plus larges.

Que l'avantage militaire attendu justifie les risques imposés aux civils.

Une bombe peut toucher exactement le bâtiment choisi et produire malgré tout une décision catastrophique.

La précision géographique n'est pas une précision morale.

Elle ne prouve ni la légalité de la cible, ni la fiabilité du renseignement, ni la proportionnalité de l'attaque. Elle garantit seulement, dans le meilleur des cas, que l'arme est arrivée à l'endroit prévu.

Le discours de la frappe ciblée déplace pourtant le centre de la discussion. Il invite le public à regarder la performance technique plutôt que le choix politique. On montre la caméra, le guidage, la trajectoire, parfois l'explosion observée à distance. L'image ressemble à une démonstration de maîtrise.

Ce qui précède l'écran reste invisible : les renseignements contradictoires, les catégories utilisées pour identifier les personnes, les erreurs possibles, la pression opérationnelle et les conséquences sur ceux qui vivent autour.

Les politiques américaines de lutte antiterroriste ont officiellement insisté sur les précautions destinées à réduire les victimes civiles, tout en reconnaissant que celles-ci pouvaient constituer une conséquence tragique, parfois inévitable, de l'usage de la force. [6]

Cette reconnaissance est importante.

Elle montre que la guerre précise ne devient jamais une guerre sans victimes civiles. Elle devient une guerre où leur mort est anticipée, estimée, comparée à l'avantage attendu et intégrée dans une procédure de décision.

L'ordinateur ne supprime pas la morale.

Il lui ajoute des cases.

La précision peut même élargir le nombre de cibles jugées attaquables. Une arme plus précise permet de frapper dans des environnements où une munition moins contrôlable aurait rendu le risque manifestement excessif. Le progrès technique peut donc réduire les dommages par attaque tout en rendant possibles davantage d'attaques.

Une guerre plus précise n'est pas nécessairement une guerre moins étendue.

Elle peut être simplement plus facile à autoriser.

Dommages collatéraux : quand la phrase survit mieux que les corps

« Dommages collatéraux » est probablement l'expression la plus célèbre du vocabulaire militaire contemporain.

Elle est souvent dénoncée comme un simple euphémisme. La réalité est plus complexe.

Le terme possède une fonction technique et juridique. Il désigne des pertes civiles ou des dommages causés incidemment par une attaque dirigée contre un objectif militaire. Le droit international humanitaire n'autorise pas n'importe quel dommage sous prétexte qu'il serait involontaire. Les parties doivent prendre les précautions possibles et s'abstenir d'une attaque lorsque les pertes civiles attendues seraient excessives par rapport à l'avantage militaire concret et direct recherché. [7]

Le concept est donc nécessaire.

Une armée doit évaluer ce que ses armes risquent de produire au-delà de la cible. Il vaut mieux qu'elle calcule ces conséquences plutôt qu'elle ne prétende qu'elles n'existent pas.

Mais un terme peut être techniquement utile et politiquement anesthésiant.

« Dommages collatéraux » place dans une même catégorie un mur soufflé, un véhicule détruit, une canalisation rompue, une famille blessée et un enfant tué. Le langage de l'évaluation militaire doit agréger des réalités différentes pour permettre la décision. Lorsqu'il sort de ce cadre et entre dans le discours public, cette abstraction continue de fonctionner.

Elle retire aux morts leur relation avec l'action.

Ils n'ont pas été directement tués par le choix de frapper. Ils ont subi un dommage situé à côté de l'objectif principal. Leur mort devient latérale, presque grammaticale.

Le mot « collatéral » ne nie pas qu'ils existent.

Il explique qu'ils n'étaient pas le centre de la phrase.

Cette distinction compte juridiquement. Elle compte beaucoup moins pour ceux qui enterrent les corps.

Le vocabulaire administratif possède une force particulière : il permet de reconnaître une tragédie sans désigner immédiatement une faute. Il exprime le regret, annonce une enquête, rappelle les précautions prises et réaffirme la légitimité générale de l'opération.

Tout peut être vrai à la fois.

La cible pouvait être militaire.

Les précautions pouvaient être réelles.

L'attaque pouvait être considérée comme proportionnée avec les informations disponibles.

Des civils pouvaient néanmoins mourir.

Le danger commence lorsque le langage technique devient une clôture morale. Lorsque le fait d'avoir suivi une procédure semble suffire à absorber la totalité de la conséquence. Lorsque l'évaluation du risque remplace la responsabilité envers ceux à qui ce risque a été imposé.

Un civil mort n'est pas moins mort parce que sa disparition avait été classée dans une colonne avant le tir.

La communauté internationale : un sujet sans visage

« La communauté internationale » condamne, exige, s'inquiète, intervient, soutient, sanctionne et reconstruit.

Elle possède tous les verbes.

Elle a beaucoup moins souvent une adresse.

L'expression peut désigner l'Organisation des Nations unies, le Conseil de sécurité, plusieurs gouvernements, une coalition militaire, des bailleurs, des institutions financières, des organisations non gouvernementales ou simplement les États suffisamment puissants pour faire entendre leur position.

Cette imprécision constitue sa principale utilité.

Elle permet à un groupe d'acteurs de parler dans la langue de l'universel.

Lors de l'adoption de la résolution 1973 sur la Libye, dix membres du Conseil de sécurité ont voté en faveur du texte et cinq se sont abstenus. Aucun n'a voté contre. La résolution possédait donc une autorité juridique claire, mais elle n'exprimait pas une unanimité mondiale. Pourtant, les déclarations qui ont suivi ont fréquemment présenté l'action comme celle de la communauté internationale déterminée à protéger les civils. [8]

Le passage est discret.

Une décision adoptée par une institution particulière, selon un rapport de force particulier, devient l'expression d'une entité morale globale.

Les absents disparaissent.

Les abstentions s'estompent.

Les désaccords deviennent secondaires.

La « communauté » suggère une solidarité, des valeurs partagées et une responsabilité commune. Elle masque les différences de pouvoir entre ceux qui décident, ceux qui financent, ceux qui frappent, ceux qui approuvent sans participer et ceux qui subiront les conséquences.

Elle efface également la question la plus élémentaire : qui pourra être tenu responsable ?

Une communauté entière ne démissionne pas.

Elle ne comparait pas.

Elle ne rembourse pas.

Elle ne reconnaît généralement pas avoir détruit une institution sur la base d'une mauvaise analyse. Les responsabilités restent nationales, militaires, administratives ou privées, tandis que la légitimité avait été empruntée à une entité collective beaucoup plus vaste.

Le terme n'est pas toujours frauduleux. Il existe des décisions véritablement multilatérales, des normes partagées et des mobilisations internationales nécessaires. Aucun État ne peut répondre seul à tous les crimes, déplacements de population ou effondrements.

Mais employer « communauté internationale » à la place du nom des décideurs produit un effet politique précis.

Il transforme une coalition en conscience.

Une puissance en devoir.

Une décision contestable en réponse du monde.

La chaîne complète

Pris séparément, chacun de ces mots peut être défendable.

Une population peut avoir besoin de protection.

Une intervention peut empêcher un massacre.

Une frappe précise peut réduire les victimes.

Une période de transition peut être nécessaire.

Une reconstruction peut rendre possible la survie d'un pays.

Une coopération internationale peut éviter l'abandon.

Le problème n'apparaît pas dans chaque terme isolé.

Il apparaît dans leur enchaînement.

Une crise est d'abord qualifiée d'humanitaire.

La communauté internationale est appelée à protéger.

Une intervention devient nécessaire.

Des frappes ciblées neutralisent la menace.

Les dommages collatéraux sont regrettés.

La stabilisation commence.

Une transition est organisée.

La reconstruction doit consolider la paix.

Chaque mot prépare le suivant.

Chaque étape semble réparer ce que la précédente a rendu nécessaire.

Et, à mesure que la séquence avance, la question initiale disparaît : comment une décision de recourir à la force a-t-elle produit le monde qu'il faut désormais stabiliser, administrer et reconstruire ?

Le langage fragmente la responsabilité dans le temps.

Avant l'action, il promet.

Pendant l'action, il précise.

Après l'action, il accompagne.

Il possède un terme pour l'intention, un autre pour la violence, un autre pour les victimes, un autre pour l'échec et un dernier pour recommencer sous une forme différente.

Cela ne signifie pas qu'il faudrait supprimer tout vocabulaire technique et parler uniquement de bombes, de morts et de domination. Une politique sérieuse a besoin de concepts précis. Le droit a besoin de distinguer une attaque intentionnelle contre des civils d'un dommage incident. Les militaires ont besoin d'évaluer les risques. Les institutions ont besoin de définir des étapes.

Remplacer tous les mots complexes par des accusations simples ne produirait pas davantage de vérité.

Cela produirait seulement une propagande concurrente.

La question n'est donc pas de savoir si les termes sont autorisés.

Elle est de savoir ce qu'ils permettent de ne plus regarder.

Une intervention doit-elle encore être appelée guerre lorsqu'elle en possède la durée, la violence et les effets ?

Une protection reste-t-elle une protection lorsqu'elle décide de la victoire d'un camp ?

Une stabilisation peut-elle être considérée comme un succès si elle dépend indéfiniment d'une puissance extérieure ?

Une transition est-elle achevée parce qu'un calendrier l'affirme ?

Qui reconstruit, selon quelles règles et au bénéfice de qui ?

Combien de morts peut-on ranger sous le mot « collatéral » avant que le terme ne devienne une manière de protéger davantage l'opération que les civils ?

Et quelle communauté internationale parle lorsque la majorité du monde n'a participé ni à la décision ni à son exécution ?

Les mots ne sont pas coupables à la place des gouvernements.

Ils sont les instruments grâce auxquels les gouvernements peuvent présenter leurs décisions sous une forme supportable.

Ils n'effacent pas les ruines.

Ils expliquent pourquoi elles étaient nécessaires, temporaires, imprévisibles ou causées par autre chose.

Leur fonction n'est pas toujours de tromper.

Elle est souvent plus efficace : organiser la réalité de façon que certaines questions arrivent trop tard.

Lorsque le mot « guerre » réapparaît enfin, les avions ont déjà décollé.

Lorsque le mot « échec » devient prononçable, la transition dure depuis dix ans.

Lorsque le mot « responsabilité » est demandé, les décideurs ont quitté leurs fonctions, les contrats sont terminés et les archives ont pris la poussière respectable des affaires anciennes.

La permission a été donnée bien avant le premier tir.

Elle a été donnée lorsque la violence projetée a reçu un nom assez propre pour ne plus ressembler à la violence qu'elle prétendait combattre.

Mais les mots seuls ne suffisent pas.

Pour qu'une guerre devienne moralement inévitable, il faut encore des images, un rythme, un visage à haïr et une urgence qui transforme toute hésitation en abandon.

Il faut réduire le réel assez vite pour que l'action arrive avant la pensée.

C'est le travail du récit.

REPÈRES DOCUMENTAIRES

1. Résolution 1973 du Conseil de sécurité des Nations unies, adoptée le 17 mars 2011, et déclarations officielles de l'OTAN sur le mandat de l'opération Unified Protector.

2. Déclarations de l'OTAN sur les objectifs de sécurité, de stabilité et de construction institutionnelle en Afghanistan.

3. Présentation officielle du processus *Inteqal*, achevé à la fin de 2014, et lancement de la mission Resolute Support en janvier 2015.

4. Travaux de la Banque mondiale sur la reconstruction post-conflit et sur l'importance des capacités institutionnelles locales.

5. Rapport de l'Iraq Inquiry sur la préparation britannique de l'invasion et de l'après-guerre en Irak.

6. Politique américaine relative aux précautions précédant les frappes et à l'évaluation des victimes civiles.

7. Comité international de la Croix-Rouge, règles relatives aux dommages incidents, aux précautions et à la proportionnalité dans l'attaque.

8. Vote sur la résolution 1973 et déclarations du secrétaire général des Nations unies présentant la réaction à la crise libyenne comme celle de la communauté internationale.

Source de la scène d'ouverture : déclaration de Javier Solana du 23 mars 1999 annonçant l'action de l'OTAN au Kosovo et invoquant la catastrophe humanitaire, les dangers de l'inaction et le devoir moral d'agir. Références complètes et cadre documentaire du chapitre : voir également la Bibliographie générale, sections I, II, III, IV, V, VI et VII.